



CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
INSTRUCTION ET CONTRÔLE DES AUTORISATIONS

Place de l'Hôtel de Ville
BP107 – 04101 Manosque Cedex
Tel : 04 92 70 34 00
Fax : 04 92 70 34 99
www.ville-manosque.fr

**DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC
POUR TRAVAUX**

Service Technique

1059 Av St MAURICE
Affaire suivie par : F LAFAY / P LECART
Service Instruction et Contrôle des Autorisations dict@ville-manosque.fr
Tél: 04.92.70.13. 91 / 13. 83 Fax: 04.92.70.13.99.

LIEU D'INTERVENTION :
..... (joindre un plan de situation)

NATURE DES TRAVAUX :
.....

DUREE PREVISIBLE : du au

NACELLE | MONTE CHARGE | AUTRE ENGIN DE LEVAGE: | BENNE | ECHAFAUDAGE
PLATELAGE | GOULOTTE | PLACE DE STATIONNEMENT | NOMBRE :

AUTRE TYPE D'OCCUPATION :
LONGUEUR: LARGEUR: SURFACE :

NOM OU RAISON SOCIALE DE L'INTERVENANT :
.....

ADRESSE :
.....

TEL : FAX : PORT :

MAIL :

Toute occupation du domaine public est soumise à règlement de droit de voirie, fixé par Délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2012 (N° 12-11-14) et édicté par le Service Gestion du Domaine Public (accueil 04 92 70 34 40) (télécopie 04 92 70 34 96) (messagerie gdp@ville-manosque.fr).

DATE DE LA DEMANDE :
SIGNATURE / CACHET DE L'ENTREPRISE

Toute demande doit être déposée 10 jours ouvrés avant la date retenue pour le commencement des travaux.
10/2016